

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 201214-17)**

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le quatorze du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le huit décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application du III de l'article 19 de la Loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Florence POEYUSAN, Sophie VALDAYRON, Pierre DAGOIS, Stéphanie MICHEL, Laurent BRIAULT, Eric IRASTORZA, Sophie DUFIET, Manu PORTET, Alexandra BOUR, Amaia ETCHELECOU, Jeanne DUBOIS, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON	Gérard GOYA ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Francis TAMBOURINDEGUY ayant donné pouvoir à M. Jean-Philippe OUSTALET, Fabienne LAUTIER-ROY ayant donné pouvoir à Maryse SANPONS, Michel LAMARQUE ayant donné pouvoir à Jeanne DUBOIS	Mme Amaia ETCHELECOU

OBJET :

**SDEPA – ÉLECTRIFICATION RURALE – PROGRAMME DE RÉNOVATION EP
(DÉPARTEMENT) 2019 – APPROBATION DU PROJET ET DU FINANCEMENT DE LA
PART COMMUNALE – AFFAIRE N°18REP010**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA), de procéder à l'étude des travaux de rénovation de l'éclairage public suite à diagnostic BC étude.

Monsieur le Président du SDEPA a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés au groupement SDEL/ CETELEC

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'électrification rurale « RÉNOVATION EP (DÉPARTEMENT) 2019 », et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA), de procéder à l'étude des travaux de rénovation de l'éclairage public suite à diagnostic BC étude.

Monsieur le Président du SDEPA a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés au groupement SDEL/ CETELEC

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'électrification rurale « RÉNOVATION EP (DÉPARTEMENT) 2019 », et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **décide de procéder aux travaux, ci dessus désignés et charge le SDEPA, de l'exécution des travaux.**
- approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :**
- | | |
|---|-------------------|
| - montant des travaux T.T.C | 65 159,08€ |
| - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus | 6 515,90€ |
| - frais de gestion du SDEPA | 2 714,96€ |
| TOTAL | 74 389,94€ |
- **approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :**
- | | |
|---|-------------------|
| - participation Syndicat | 6 000,00€ |
| - T.V.A préfinancée par SDEPA | 11 757,57€ |
| - participation de la commune aux travaux à financer par emprunt | 53 917,41€ |
| - participation de la communes aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) | 2 714,96€ |
| TOTAL | 74 389,94€ |
- **accepte l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.**

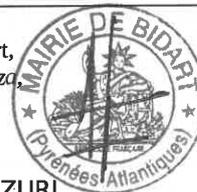
La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 16 DEC. 2020
et publication ou notification du 22 DEC. 2020

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza



EMMANUEL ALZURI